



# Commune de Saint-Alban de Montbel

## Compte rendu du Conseil Municipal du : 25 septembre 2018

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Henri GRIMONET

### Membres présents

BARDON Benjamin  
CHEVALIER Annick  
DURET Sylvain  
GRIMONET Henri

MERCY Paul  
NOEL- LARDIN Patrick  
POUPENEY Annick  
RENAUDIN Géraud  
SENFTE Catherine  
SZLAPKA Jean

### Membres absents et excusés.

EMINET Bernard Paul – pouvoir Henri GRIMONET

LEGER Luc – pouvoir à Annick CHEVALIER

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Annick POUPENEY

## Ordre du jour

- Délibération pour l'évolution des conventions de la fourrière
- Délibération pour convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion
- Questions diverses

Début de la séance à 20h10

### Approbation du CR du 23 juillet 2018

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

## 1 – Délibération pour l'évolution des conventions de la fourrière

La SPA, (Société Protectrice des Animaux) suite à des évolutions décidées par son nouveau conseil d'administration, nous a informé de la résiliation de l'intégralité des conventions fourrières dites « à l'intervention » dans un souci de rationalisation de gestion de leurs conventions.

Ainsi après 18 ans de tarifs inchangés, les évolutions tarifaires sont les suivantes :

- Concernant les frais de déplacement actuellement facturés 0.43€ du km ils passent à 1.40€, 1.85€ leur ayant paru très excessif.
- **A propos la dotation par habitant** : Pour la convention concernant uniquement les chiens errants, le tarif initial était de 0.30€, il passe à 0.40€ par an et par habitant.
- La convention concernant tous les animaux errant passe de 0.66€ à 0.75€ par an et par habitant.

Nous rappelons que la SPA se déplace uniquement sur la demande écrite du Maire ou de son représentant, le coût de prise en charge forfaitaire de l'animal, l'éventuelle identification de celui-ci s'il ne l'était pas à l'arrivée en fourrière, ainsi que les frais de pension sont mises à la charge du propriétaire de l'animal.

Attention les chats sauvages ne rentrent pas dans le cadre de la convention.

La nouvelle convention fourrière sera à retourner avant le 31/10/2018.

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

## 2 - • Délibération pour convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion

La commune de St alban de Montbel souhaite confier au Centre de gestion le traitement informatique de l'intégralité des paies de la collectivité (rénumération du personnel, indemnités des élus et comptable public) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans le cadre de ce service, le C.D.G offrira un conseil personnalisé en matière de rénumération et une assistance statutaire pour la rédaction des actes ayant une incidence sur la paie (notamment la rédaction d'arrêtés et de contrats et le calcul des droits en cas de maladie).

Le coût de la mission est de 15€ pour la création d'un dossier individuel (une seule fois par agent et/ou par élu). Le bulletin de paie a un coût mensuel de 10€.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1/01/2019.

Elle est renouvelable deux fois, par tacite reconduction.

**Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0**

## 3 – Questions diverses

### **Distribution du Petit St Albanais**

Il sera distribué par l'équipe municipale.

### **PLU**

Un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études pour la révision du PLU de la commune a été réalisé par le conseil municipal, aidé du CAUE de la Savoie.

Ce marché d'étude selon la procédure adaptée a fait l'objet de parutions officielles dans le Dauphiné Libéré et la Vie Nouvelle.

Le Délai de remise des plis a été fixé au 11 octobre à 18h et l'ouverture se fera le 12 octobre à 9h00.

### Un point sur le périscolaire

C'est dans un contexte difficile que la rentrée a commencé à St Alban de Montbel.

Un agent est en arrêt maladie et un autre a trouvé un emploi plus près de son domicile.

### Parc de la Chartreuse

Dans le cadre de la présentation du processus de révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse,

L'ensemble des élus communautaires et municipaux de la CCLA est invité par M. Denis ESCARON, Président du Parc, et M. Denis GUILLERMARD, Président de la CCLA, à participer à la conférence territoriale (Territoire CCLA) qui se tiendra le :

**Mardi 16 octobre 2018, 18h30, à la Maison du lac**

### Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 octobre 2018 à 20h

**Fin du conseil municipal à : 20h50**

**Mme CHEVALIER Annick**  
Présidente de séance

**Henri GRIMONET**  
Secrétaire de séance

